

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 2019**

Les membres de l'association « Centre Culturel et Cultuel Musulman de Boulogne-Billancourt – l'Olivier » se sont réunis en assemblée générale le 15 Décembre 2019 à 9h00, dans ses locaux, 7 Allée El Ouafi BOUGHERA, 92100 Boulogne-Billancourt.

L'assemblée est présidée par M. Abdeslem MABROUK en qualité de Président en exercice de l'association. Ont été invités M. Abdenour KENOUCHE, expert-comptable, Mme Leyla ZANIFI Architecte et M. Nacer RUMJAUN, conseiller municipal. Après avoir constaté la présence de 23 membres sur 415 membres convoqués l'assemblée décide de passer à l'ordre du jour. Après dépôt sur le bureau des documents s'y rapportant, le Président ouvre la séance et lecture et présentation sont faites des différents points de l'ordre du jour par le secrétaire Sidi DAHMANI. En préambule le secrétaire rappelle que statutairement l'assemblée générale doit avoir lieu chaque année, et que la dernière AG a eu lieu le 20 octobre 2018.

### **ORDRE DU JOUR**

- **COMPTES 2017-2018**
- **COMPTES 2018-2019**
- **RESSOURCES HUMAINES**
- **ENSEIGNEMENT DONNEES CHIFFREES**
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION : ELARGISSEMENT**
- **EXTENSION DU BATIMENT – ETUDE - PROJET**
- **QUESTIONS DIVERSES**

#### **I - LES COMPTES 2017-2018 et 2018-2019**

M. KENOUCHE Abdenour présente les comptes.

Il est rappelé que les comptes de l'association sont présentés en année scolaire, (dispositions statutaires), soit de septembre à août. Les principaux postes des bilans sont explicités. Il est rappelé la nécessité de valoriser le bâtiment propriété de l'association au titre du bilan. Cette valorisation c'est la dotation aux amortissements.

Les comptes de résultat sont également explicités. Le comptable précise les résultats positifs pour ces années. Parmi les dépenses d'exploitation les charges d'entretien, (fluides...) restent prépondérantes. Les dons des fidèles constituent la seule variable d'ajustement. Ils sont significativement en augmentation ce qui traduit la générosité des fidèles face aux dépenses d'entretien nécessaires pour maintenir le bâtiment en bon état.

Les recettes liées aux activités extra-scolaire évoluent avec les effectifs accueillis.

Il est rappelé que statutairement les comptes doivent être présentés en assemblée générale et qu'elle doit se prononcer.



L'OLIVIER  
CCCMBB

Après présentation, les comptes 2017-2018 et 2018-2019 tels qu'ils apparaissent ci-dessous sont approuvés à l'unanimité.

### BILAN 2017 – 2018

**ACTIF 4 387 387,00 €**

**PASSIF 4 387 387,00 €**

**Immobilisations 4 059 845,00 €**

**Fonds associatifs 4 358 847,00 €**

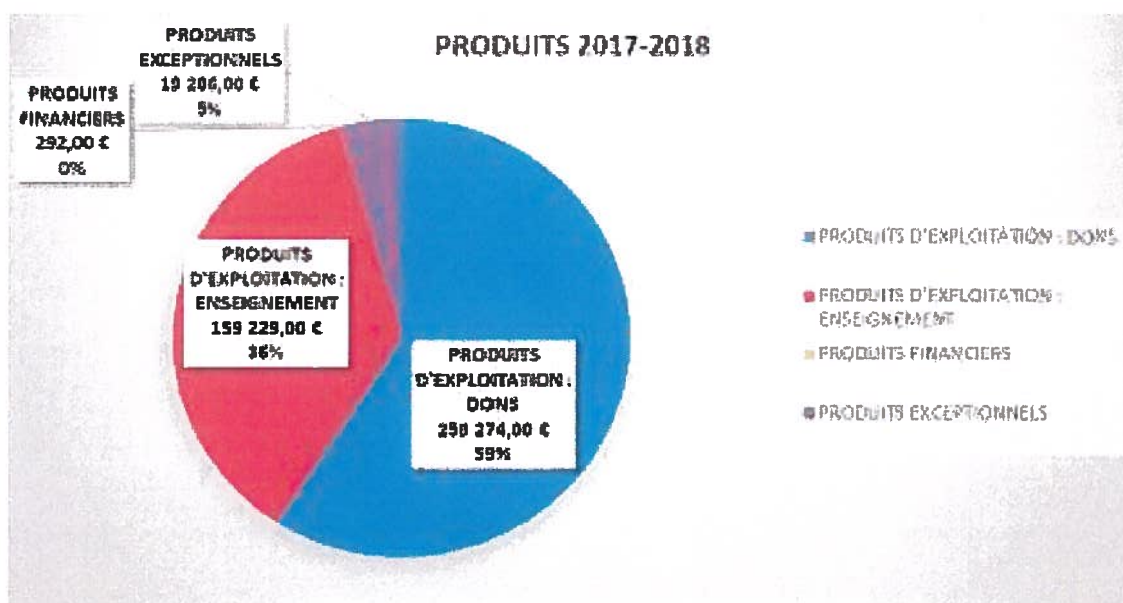
**Actif circulant 327 541,00 €**

**Dettes circulantes 28 540,00 €**

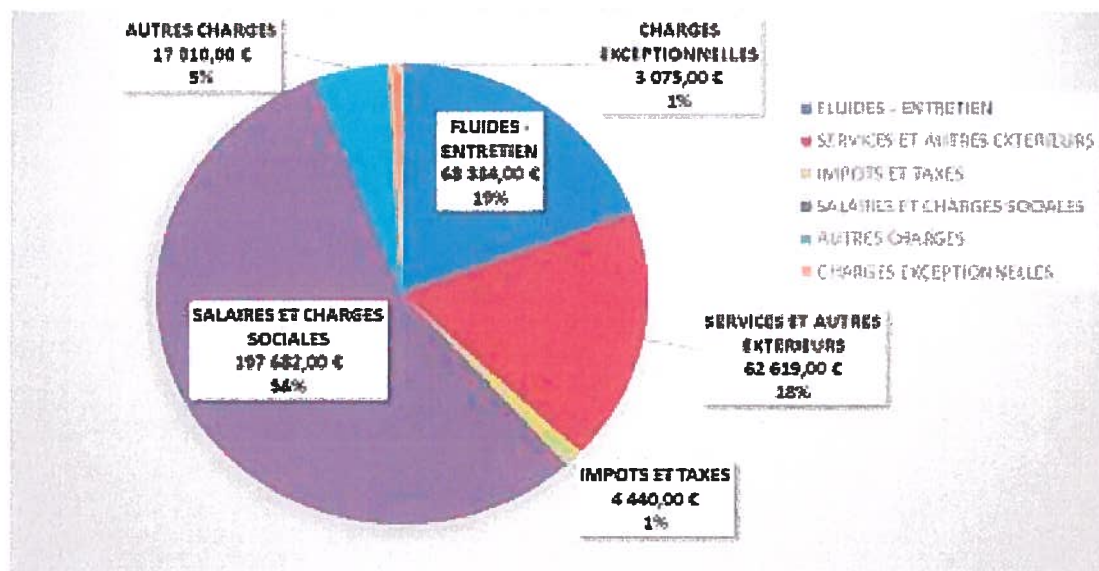
### RESULTAT 2017 – 2018

PRODUITS	455 388,00 €
CHARGES (dont 325 268,00 € de dotation aux amortissements)	678 728,00 €
RESULTAT	-223 340,00 €
Résultat hors DA	101 928,00 €

## PRODUITS 2017-2018



## CHARGES 2017-2018



### BILAN 2018 – 2019

**ACTIF 4 119 241,00 €**

**PASSIF 4 119 241,00 €**

**Immobilisations 3 775 007,00 €**

**Fonds associatifs 4 097 880,00 €**

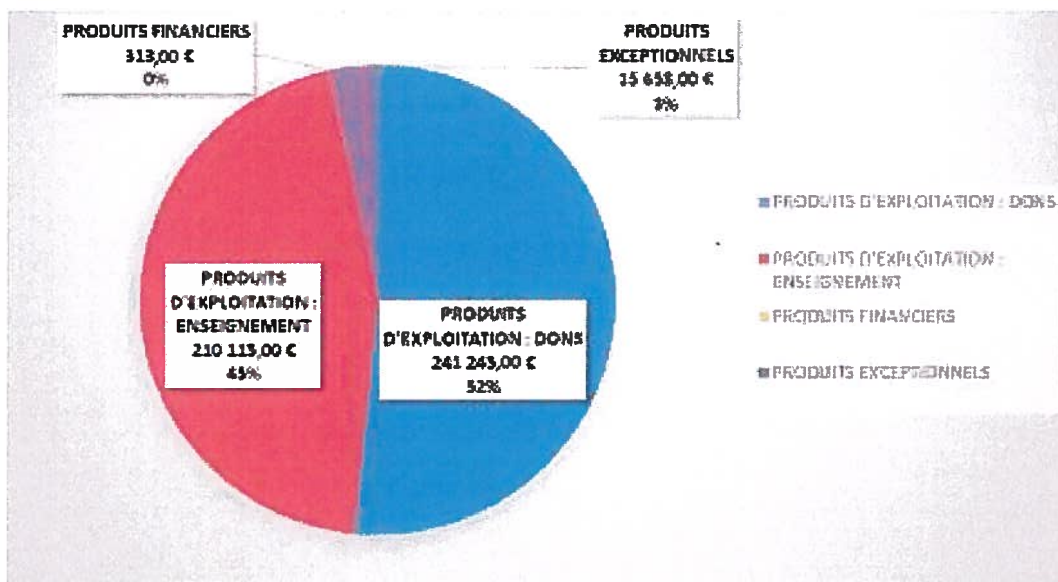
**Actif circulant 344 234,00 €**

**Dettes circulantes 21 361,00 €**

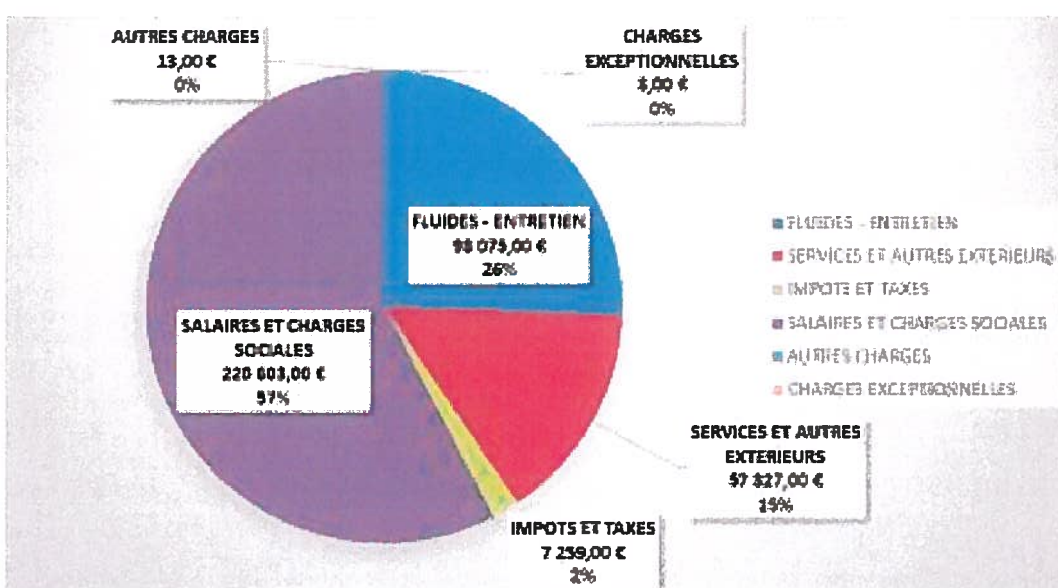
### RESULTAT 2018 – 2019

PRODUITS	<b>467 520,00 €</b>
CHARGES (dont 329 706,00 € de dotation aux amortissements)	<b>712 987,00 €</b>
RESULTAT	<b>-245 467,00 €</b>
Résultat hors DA	<b>84 239,00 €</b>

## PRODUITS 2018-2019



## CHARGES 2018-2019







L'OLIVIER  
CCMBB

M. KENOUCHE rappelle qu'un nouveau plan comptable pour les associations doit être mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qu'il conviendra de l'appliquer.

## **II - RESSOURCES HUMAINES**

### **Point d'information sans vote**

L'association compte 17 salariés : un Imam, un responsable pédagogique, un agent de sécurité et 14 chargé(e)s d'enseignement.

#### **CONTRATS DE TRAVAIL A DURÉE INDÉTERMINÉE 13**

Monsieur Z. JILANI A compter du 4 Octobre 2017 Imam	Monsieur B. AMINE A compter du 1 <sup>ER</sup> Octobre 2013 Responsable pédagogique	Madame M. NADJIA A compter du 4 Novembre 2013 Chargée d'enseignement	MONSIEUR Z. AHMED 1 <sup>er</sup> octobre 2017 Chargé d'enseignement
Madame D. RACHIDA à compter du 1er Octobre 2018 Chargée d'enseignement	Madame G. RAHMA à compter du 1er Octobre 2018 Chargée d'enseignement	Madame D. SOUAD à compter du 1er Octobre 2018 Chargée d'enseignement	Madame L. SARAH à compter du 1er Octobre 2018 Chargée d'enseignement
Madame M. NADIA 1 <sup>er</sup> octobre 2017 Chargée d'enseignement	Madame Z. TOURIA 1 <sup>er</sup> octobre 2017 Chargée d'enseignement	Madame B. SAMIRA à compter du 14 septembre 2019 Chargée d'enseignement	Madame BM.SALOUA à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2019 Chargée d'enseignement
Monsieur T. SAMIR 1 <sup>er</sup> mai 2017 Agent polyvalent			

#### **CONTRATS DE TRAVAIL A DURÉE DÉTERMINÉE 4**

Madame B. HEDIA à compter du 1er Octobre 2019 et expirant le 30 juin 2019. Chargée d'enseignement	Madame C. SOUMAYA à compter du 1er Octobre 2019 et expirant le 30 juin 2019. Chargée d'enseignement	Madame R. HABIBA à compter du 1er septembre 2019 et expirant le 31 août 2019 Chargée d'enseignement - Expertise	Monsieur O. HATEM à compter du 1er Octobre 2019 et expirant le 30 juin 2019. Chargé d'enseignement.
---	---	--	---

Il est précisé que les enseignants recrutés en CDI voient leurs contrats modifiés par avenant chaque année, selon le cas échéant l'évolution du nombre d'heures d'enseignement. Un temps plein complet correspond à 18h de travail hebdomadaires, (mercredi, samedi, dimanche).

Concernant les CDD certains sont conclus dans le cadre du statut de formateur occasionnel dès lors que le temps de formation ne dépasse pas 30 jours par an, ce qui permet en outre de bénéficier d'allègement de charges. Un CDD d'un agent polyvalent recruté du 16 avril 2018 au 31 décembre 2018 n'a pas été renouvelé.

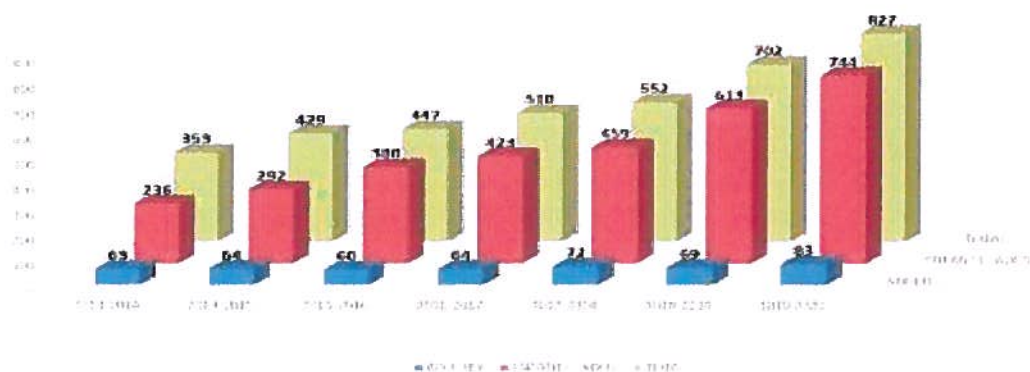
## **III - ENSEIGNEMENT EXTRA-SCOLAIRE : CHIFFRES CLES**

### **Point d'information sans vote**

Les chiffres des effectifs mentionnés révèlent une nette augmentation liée notamment au retour de la semaine scolaire de quatre jours mais aussi à l'attrait de notre structure. L'association a anticipé la demande, des salles ont été réaménagées, des cours sont désormais proposés le mercredi matin. Cette très nette évolution nous oblige à une réflexion sur nos capacités d'accueil et les fonctionnalités de notre bâtiment.

## Enseignement extra scolaire : chiffres clés

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>ADULTES</b>	63	64	60	64	72	69	83
<b>ENFANTS-ADOS</b>	236	292	380	423	459	613	744
<b>TOTAL</b>	353	429	447	510	552	702	827



<b><u>HEURES ENSEIGNEMENT</u></b>	<b><u>5300</u></b>
<b><u>TEMPS DE TRAVAIL ECOLE</u></b>	<b><u>5813</u></b>
<b><u>NOMBRE DE SEANCES</u></b>	<b><u>1050</u></b>
<b><u>SALAIRES CHARGES</u></b>	<b><u>163 556,39 €</u></b>
<b><u>PRIME DE PRECARITE</u></b>	<b><u>1 533,48 €</u></b>
<b><u>COUT PANIER REPAS</u></b>	<b><u>4 953,00 €</u></b>
<b><u>FORFAIT TRANSPORT</u></b>	<b><u>4 136,00 €</u></b>
<b><u>COUT MASSE SALARIALE</u></b>	<b><u>174 178,87 €</u></b>

Il est précisé que la taille critique du nombre d'effectifs à accueillir est de l'ordre de 950 personnes environ compte-tenu du nombre de salles.

Une estimation du coût de l'enseignement fera l'objet d'une communication spécifique. D'ores et déjà, il est rappelé que cette activité révèle un léger déficit et que la tarification à venir pourra faire l'objet d'une évolution. A un participant qui relève que le coût actuel est déjà élevé, il est rappelé que la tarification est dégressive pour tenir compte des fratries et qu'il n'est pas rare que pour des raisons sociales des réductions significatives soient accordées au cas par cas.

Ce déficit peut être plus ou moins maîtrisé ou structurel selon les recettes issues des inscriptions. La masse salariale peut en effet être plus ou moins compensée selon les effectifs accueillis par classe, (18 maximum) pour une session de trois heures d'enseignement.

#### **IV - CONSEIL D'ADMINISTRATION : ELARGISSEMENT**

Dans le cadre de la mise à jour de la déclaration des dirigeants, il est précisé que le conseil d'administration se compose aujourd'hui de 7 membres : trois membres de droit et quatre membres élus. Un nouveau membre a accepté d'intégrer le Conseil d'Administration. Il s'agit de Mourad BADID, déjà fortement impliqué en tant que bénévole. Conformément aux statuts, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir accepter sa candidature.

**L'assemblée approuve à l'unanimité la candidature de Mourad BADID au poste d'administrateur.**

Il est rappelé que toute nouvelle candidature pour étoffer le CA est la bienvenue.

### Le conseil d'administration



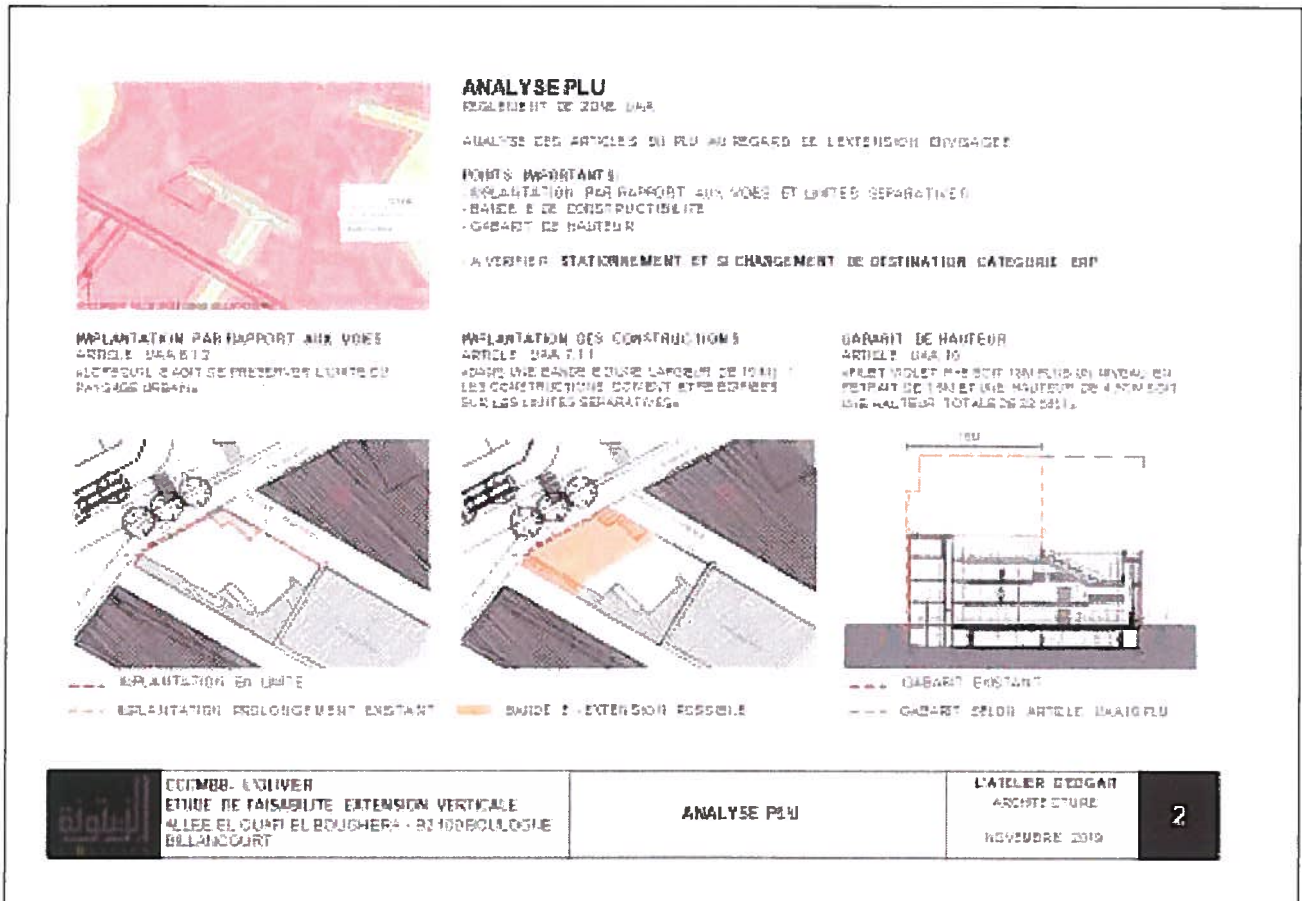
#### **V - EXTENSION DU BATIMENT – PRESENTATION DE L'ETUDE**

##### **Point d'information sans vote**

Deux courriers ont été adressés au Maire en mai 2016 et mai 2017 pour le sensibiliser sur le besoin d'un établissement scolaire privé. Ce sujet reste d'actualité et sans préjuger de la capacité à accueillir une telle fonction, il convenait de s'interroger sur les possibilités d'extension du bâtiment. Pour cela, il a été fait appel à une architecte Madame Leyla ZANIFI qui présente son étude.



L'architecte précise qu'au regard des documents d'urbanisme, la constructibilité de la parcelle n'a pas été totalement consommée. Ainsi, la hauteur totale admissible sur la rue du Vieux Pont de Sèvres est de 22.50 m, ce qui permet en toute hypothèse d'ajouter 1 à 2 étages supplémentaires au-dessus de la terrasse. Cette hypothèse de surélévation ne nécessite pas de modifier les règles d'urbanisme en vigueur.



Cependant, ces règles ne permettent pas de couvrir l'amphithéâtre qui en l'état n'a pas d'usage fonctionnel. Il conviendrait d'avoir la possibilité de couvrir cet espace dans le cadre d'une surélévation uniforme du bâtiment tout en respectant le caractère du bâtiment.

C'est cette possibilité d'extension qui doit être demandée à la collectivité en charge de la réglementation d'urbanisme. En effet, cette réglementation doit faire l'objet d'une évolution prochaine et dans ce cadre il convient d'inscrire notre demande dans ce projet public.

L'architecte précise les quatre hypothèses sur lesquelles elle a travaillé, et seule la quatrième nécessite une modification du plan local d'urbanisme. Les coûts sont donnés à titre indicatif et devront être affinés. De même, il est précisé que l'architecte a travaillé sur des hypothèses de gabarit et capacitaires et que les caractéristiques fonctionnelles des nouveaux espaces devront faire l'objet d'un programme. Il est rappelé que le bâtiment présente un caractère singulier, la consultation de son architecte M. FALOCI reste et demeure incontournable pour toute modification de l'édifice.



**HYPOTHESE 4**  
EXTENSION CENTRALE



OLIVIER  
ETUDE DE FAISABILITE EXTENSION VERTICALE  
ALLÉE EL OUAÏ EL BOUGHERA - 92100 BOULOGNE  
BILLANCOURT

HYPOTHESE 4

L'ATELIER DEEGAR  
ARCHITECTURE  
NOVEMBRE 2016

24

**TABLEAU COMPARATIF - HYPOTHESES D'EXTENSION VERTICALE**

HYPOTHESE	SURFACE m <sup>2</sup>	NOMBRE DE NIVEAUX	NOMBRE DE SALLES	NOMBRE DE PLACES ASSISES	RESPECT DU PLU	COÛT TRAVAUX BASE 2000€/m <sup>2</sup>	REMARQUES
HYPOTHESE 1	260	2	4	75	X	520 000	GEOMETRIE NON IDEALE POUR AGENCEMENT DE SALLES DE CLASSE
HYPOTHESE 2	200	2	4	80	X	400 000	L'EXTENSION AYANT UNE FORME PLUS RECTANGULAIRE CELA OFFRE DE MEILLEURES POSSIBILITES D'AGENCEMENT - OFFRE LA CONTINUTE AVEC L'ESPACE TERRASSE
HYPOTHESE 3	310	2	6	120	X	620 000	BON EQUILIBRE ENTRE LA SURFACE CONSTRUITE ET LE NOMBRE DE CLASSES DEMANDERA DES MODIFICATIONS TECHNIQUES
HYPOTHESE 4	440	2	4	108	-	880 000	LA NECESSITE DE MAINTENIR L'APPORT DE LUMIERE ZENITHALE AUGMENTE LA SURFACE CONSTRUITE SANS AUGMENTER LA SURFACE DISPONIBLE POUR LES SALLES DE CLASSE

S'ensuit un débat sur la nécessité de bien définir les priorités et sur ce qu'il conviendra de faire des surfaces susceptibles d'être réalisées si l'extension devient possible.

Les avis restent partagés et si l'un des objectifs de l'association reste la réalisation d'une école privée, le débat demeure ouvert et rien n'est encore figé ; la première étape étant d'obtenir la capacité d'agrandir le bâtiment. La réflexion qui est menée doit l'être sur le moyen terme.

L'un des participants fait remarquer que le statut du terrain doit être privilégié et qu'il conviendrait plutôt de s'orienter vers son achat. Il est rappelé que l'association bien que locataire du terrain dans le cadre d'un bail de longue durée, est bien propriétaire du bâtiment. Cette situation n'est pas exclusive à notre association et les cultes catholiques et juifs présents sur la commune sont aussi dans une situation similaire dans le cadre d'un bail de longue durée. En effet et plus généralement en France, les Mosquées sont construites sur des terrains communaux donnés par baux, ce qui est un procédé courant.

Cependant ce point n'est pas ignoré et l'achat du terrain reste un objectif à atteindre.

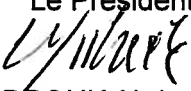
## VI – BENEVOLAT

Il est rappelé que sans bénévoles l'association ne peut fonctionner et que les bonnes volontés sont les bienvenues. Afin de rassurer les bénévoles dans leur engagement, l'association rappelle qu'elle met en place des conventions de bénévolat.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de nouvelle prise de paroles, la séance est levée à 11h15.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal en date du 23 décembre 2019.

Il est signé par le président, le trésorier, le secrétaire général et fera l'objet d'un affichage sur les panneaux d'affichage et d'une insertion sur le site WEB de l'association.

Le Président  
  
MABROUK Abdesslem

Le Trésorier  
  
BEN AMARA Sadok

Le Secrétaire  
  
DAHMANI  
Sidi-Mohammed El Habib